

Résidence artistique

Agrocité Gagarine. Ivry - sur - Seine

La résidence doit s'inscrire dans le quartier Gagarine et alimenter la réflexion sur la place du végétal et de la nature en ville.

Durée : 3 ans

Budget : 15000 euros / an

Cet appel à candidature est ouvert à tous les artistes ou collectifs d'artistes habitant/travaillant en France. Il s'adresse aux personnes ayant une pratique artistique professionnelle avérée dans le champ des arts visuels. La candidature devra témoigner d'un lien avec la ville d'Ivry, du fait de son histoire, son travail, son lieu de vie, son intérêt artistique...

La pluridisciplinarité peut être proposée.

Date limite de dépôt 21 avril 2023 à minuit

Dossier de candidature

Etape 1

Appel à candidature

Les artistes ou collectifs d'artistes intéressés sont invités à envoyer leur candidature en motivant l'intérêt de cette résidence dans leur parcours professionnel. Les projets impliquant un travail en relation avec le territoire seront encouragés.

Le dossier de candidature doit contenir :

- La fiche de renseignements ci-après ;
- Une note d'intention de deux pages maximum présentant la démarche artistique en lien avec le contexte ivryen et la thématique proposée;
- Un Curriculum Vitae et un dossier artistique 15 pages maximum, comprenant un texte de démarche artistique et une sélection de projets et/ou de travaux en lien avec la thématique du présent appel à projets (visuels et légendes).

Etape 2

Appel à projet

Après la phase de candidature, entre 3 et 4 candidats seront invités à rédiger un projet plus complet (10 pages environ) qui sera présenté devant un jury qui en retiendra un seul. Chaque candidature non retenue à cette étape sera indemnisée à hauteur de 1000€.

Objet de l'appel à projets artistiques

L'établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont, avec la Galerie Fernand Léger, souhaite faire appel à la création artistique pour accompagner la mutation du quartier Gagarine. À la suite de la déconstruction de la barre emblématique qui a donné son nom au quartier, l'EPA souhaite donner la possibilité de porter un regard artistique sur l'évolution du quartier et le maintien de son identité au fil des transformations urbaines. De nombreux artistes ont déjà travaillé sur le quartier Gagarine (documentaire, fiction, photographies, graff, livre...), aussi est-il attendu de cette résidence une réflexion artistique qui se détache du quartier actuel pour l'accompagner dans sa mutation. La démarche artistique retenue devra rencontrer celle de l'architecte et de la paysagiste de la ZAC afin de s'inscrire dans la vision du futur quartier et de nourrir le travail de conception du futur projet.

Pour cela, l'EPA ORSA et la Galerie Fernand Léger offrent les conditions de la création artistique en proposant une résidence de trois ans à un artiste ou à un collectif d'artistes visuel(s).

La résidence doit s'inscrire dans le quartier Gagarine et alimenter la réflexion sur la place du végétal et de la nature en ville. Comment l'art peut contribuer à faire le lien entre l'histoire d'un quartier fortement marqué par la cité Gagarine (démolie à présent) et la future Agrocité ? Comment conserver l'état d'esprit de Gagarine dans la nouvelle Agrocité ? Comment accompagner le passage de la brique de Gagarine au végétal de l'Agrocité ?

La résidence durera 3 années et sera ponctuée de différents temps de restitution (1/an):

- Des interventions artistiques participatives avec les habitants ;

Il est indispensable qu'une partie du temps de travail artistique soit consacrée aux usagers du territoire (habitants, associations, élus, salariés...). Il est demandé que les temps de restitution soient imaginés avec et pour les usagers.

- Une restitution dans l'espace public suivant les étapes de la ZAC ;

Au cours des 3 prochaines années, il est prévu que plusieurs bâtiments et espaces publics soient livrés : l'esplanade de la gare (l'accès RER de la rue Saint-Just), l'îlot Pioline (logements réalisés par OPH) et l'îlot 9, programme d'activités et une résidence étudiante qui borde les voies ferrées, et l'îlot 11, programme de logements, d'activités et de commerces compris entre la rue Saint Just et l'empreinte Gagarine (cf annexes).

- Une restitution sous forme d'exposition de fin de résidence à la GFL

Au terme de la résidence, l'ensemble de la réflexion et des propositions artistiques qui auront été formulées seront présentées au sein de la Galerie Fernand Léger et feront l'objet d'une publication.

Une trace de cette réflexion dans l'espace public pourra être envisagée (budget supplémentaire à trouver le cas échéant).

Plusieurs espaces de la ville d'Ivry pourront être utilisés dans le cadre de cette résidence : la maison de quartier Gagarine, le kiosque Raspail, la future Petite Serre (prévue pour 2024) au cours des trois années.

Le soutien

L'artiste retenu bénéficiera d'un soutien financier et en visibilité.

- Soutien financier : L'artiste ou le collectif d'artistes bénéficiera d'un montant de 15 000 euros par an comprenant la rémunération artistique et tous les frais afférents à la résidence (déplacements, repas, frais de préparation, frais de production le cas échéant et de restitution de la résidence, ainsi que les frais associés).
- Accompagnement artistique : La Galerie Fernand Léger accompagnera l'artiste ou le collectif tout au long de sa résidence et organisera régulièrement, avec l'appui de l'EPA ORSA, des rencontres avec les acteurs du projet urbain et de la ville.
- Informations : L'EPA ORSA prendra en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication.

La ville et notamment la Galerie Fernand Léger diffusera les supports de communication via ses réseaux sociaux et son site internet, accompagné de #artistesaivry que l'artiste sera encouragé à utiliser pour ses propres publications au long de la résidence

Les actions de médiation et d'accueil des publics seront pris en charge par la Galerie Fernand Léger dans l'esprit de ce qui est mené.

La Galerie Fernand Léger prendra en charge la conception et la production de l'exposition ainsi que la conception et l'édition d'une publication retraçant le travail des trois années de résidence.

Critères de sélection

Les candidatures retenues seront étudiées à travers les critères suivants :

- Compréhension du contexte et intérêt pour la Ville,
- Pertinence de la proposition artistique au regard de la thématique proposée
- Qualité de la démarche artistique, démarche de création contemporaine autour des arts visuels et des enjeux relatifs à la nature en milieu urbain
- Régularité de la présence
- Respect du budget annoncé
- Références professionnelles
- Les démarches éco-responsables seront privilégiées

Dépôt du dossier

Les dossiers de candidature sont à transmettre sous format numérique (pdf)
(3 fichiers séparément)

- La fiche de renseignements;
- Une note d'intention;
- Un dossier artistique avec un Curriculum Vitae.

Pour candidater, veuillez utiliser la plateforme de transfert de gros fichiers smash :

- Vous déposez vos 3 documents sur le site <https://fromsmash.com>

- Vous envoyez le lien à l'adresse mail : gagarine-truillot@grandparisamenagement.fr

Renseignements complémentaires Galerie Fernand Léger 01 49 60 25 49

Le Calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures : 21 avril 2023
- Démarrage de la résidence : quatrième trimestre 2023

Le jury

Le jury est composé :

- L'élue à la Culture de la ville d'Ivry, l'élue à l'Urbanisme de la ville d'Ivry,
- Le directeur de l'EPA ORSA et/ou la Direction Territoriale,
- Un représentant de la direction du développement urbain ou de la direction des espaces publics de la ville d'Ivry,
- Deux représentants de la direction des affaires culturelles dont le directeur de la GFL,
- Un représentant technique de l'EPA ORSA,
- L'architecte de la ZAC,
- Un représentant du monde de l'art,
- Un représentant des usagers.

Le contexte

Le quartier Gagarine

Situé à proximité du centre-ville d'Ivry-sur-Seine, le périmètre de la ZAC Gagarine Truillot couvre une superficie de 12,6 hectares environ. Il est délimité au nord par la rue Saint Just, par la rue Fouilloux au sud, les voies ferrées à l'est et par les sections de rues Raspail et Truillot à l'ouest.

Malgré sa proximité avec les différentes fonctions du centre (avec l'hôtel de ville, Ivry Confluence, La Manufacture des Céillets, Le Parc départemental des Cormailles, l'Hôpital Charles Foix) ce site peine à s'intégrer au reste de la ville et semble parfois être relégué à ses franges du fait des différentes ruptures qui l'enclavent.

La ZAC Gagarine Truillot s'inscrit dans un projet urbain global qui se compose de :

- La démolition de l'immeuble Gagarine (EPA ORSA) ;
- La réhabilitation des immeubles Truillot (OPH) ;
- La requalification de la copropriété Raspail (Ville/copropriété) ;
- Un programme des équipements publics de superstructure (Ville et CD94) ;
- Création des accès Saint Just et Denis Papin aux franges de la ZAC (prolongement du quai du RER C) par la SNCF ;
- La ZAC (EPA ORSA).

Le projet urbain de la ZAC a été défini par Carmen Santana de l'agence Archikubik et a été validé en 2018. Il pose les ambitions suivantes : un projet coconstruit avec les habitants, qui s'appuie sur le paysage comme infrastructure principale du projet, avec la présence d'une agriculture urbaine à vocation sociale et commerciale, et une dimension artistique qui accompagne le projet et qui fasse le lien entre le passé et le futur du quartier.

Figure 1. Photo aérienne présentant la ZAC Gagarine-Truillot



Une ambition agricole forte : le choix d'une Agrocité

A la suite d'un diagnostic territorial et d'une concertation avec les habitants, Archikubik a proposé de faire de la dimension « agriculture urbaine » la signature du projet de renouvellement urbain en le nommant « l'Agrocité Gagarine-Truillot ». Une dénomination révélant ainsi toute l'ambition du projet.

Ce projet d'agriculture urbaine se veut éminemment innovant au regard de l'échelle de ce projet et par son implantation en centre-ville dans une projection urbaine dense (volonté affirmée par la Ville de densifier le centre-ville en cohérence avec le contexte urbain immédiat du projet).

Cette ambition visant le développement de l'agriculture urbaine au cœur du projet s'est traduite dans un premier temps via le travail de conception du plan de référence de la ZAC, qui a permis de prévoir une disponibilité importante d'espaces de pleine terre en cœur d'îlots et de toitures neuves pour l'installation de formes d'agriculture urbaine. Ce sont ainsi 4 ha disponibles pour le développement d'agriculture urbaine. La conception des bâtiments et l'aménagement des espaces au sol sont conçus pour favoriser le développement d'activités agricoles professionnelles ouvertes sur le quartier et sur la ville. Le renouvellement de la fertilité des sols sera assuré à terme par la valorisation des biodéchets de la ville en compost permettant de favoriser une agriculture urbaine productive et inscrite dans le métabolisme urbain.

Figure 2. Perspective des cœurs d'îlots agricoles @Archikubik



Une démarche d'urbanisme transitoire végétal pour accompagner le projet urbain

La vocation agricole du futur quartier Gagarine-Truillot est l'un des piliers du projet urbain. Il semble indispensable à la crédibilité et à la pérennité du projet de mettre en place cette dimension le plus tôt possible au cœur du quartier. L'enjeu est d'importance pour ce quartier enclavé, car visant la création et la promotion d'une nouvelle image territoriale autour d'actions écologiques et citoyennes.

La démarche d'urbanisme transitoire vise à faire du végétal le fil conducteur du projet et à le décliner sous différentes formes. À vocation ornementale, productiviste, artistique, ludique, récréative, comestible, ou structurant les espaces publics... le végétal peut ainsi prendre diverses configurations qui répondent à des enjeux urbains et sociaux locaux. Cette vision intégrée du « végétal » est une condition sine qua non de la réussite de l'action transitoire décrite ci-après, tout d'abord, et du projet d'aménagement qui s'en suivra.

La démarche basée sur le végétal se décline autour de trois axes :

1. La mise en place d'une pépinière temporaire
2. La création d'un lieu vivant dédié à l'agriculture urbaine sociale et solidaire : la Petite Serre
3. Une approche artistique végétale de la mutation urbaine

Ces trois axes sont complémentaires et s'enrichissent les uns les autres. Ils sont conçus comme faisant partie d'une démarche globale dans laquelle chacune des parties participe à :

- l'amélioration de la vie du quartier en pacifiant les espaces par le végétal,
- la création de nouvelles dynamiques sociales et citoyennes.

Une pépinière temporaire pour préfigurer la future Agrocité

La future Agrocité porte en elle une forte ambition agricole mais également paysagère. Le paysagiste du projet urbain (la Compagnie du Paysage) préconise la plantation de 1350 arbres à l'échelle de la ZAC et des espaces publics généreux en arbustes et massifs.

L'un des espaces publics créé est une allée plantée sur l'ancien emplacement de la barre Gagarine : l'empreinte Gagarine. Cette allée aura un rôle essentiel dans la desserte piétonne du quartier mais également symbolique. Elle constituera une masse végétale rappelant l'ancien volume de l'immeuble et le traitement des sols en révélera la trace. L'aménagement proposé par l'architecte est de reprendre le fonctionnement du bâtiment (couloir, pièces à vivre, pièces de nuit) dans l'aménagement de l'allée. Aussi l'allée piétonne sera-t-elle organisée sur l'emplacement des coursives de Gagarine desservant les logements, des espaces ludiques dans les anciennes pièces à vivre et des alcôves paysagères dans les anciennes chambres.

Le bâtiment Gagarine, entièrement déconstruit depuis décembre 2020, a donc laissé place à une pépinière temporaire qui accueille 300 arbres. L'objectif est de faire grandir ces arbres sur le site de la ZAC afin de préfigurer la dimension paysagère de l'opération, d'apporter un cadre de vie plus agréable aux usagers, d'obtenir des arbres plus adaptés à leur destination finale et résistants sur le long terme.

De plus, certains espaces de cette pépinière sont ouverts aux habitants pour qu'ils puissent à la fois bénéficier d'un nouvel espace apaisé dans un quartier fortement impacté par les travaux. Des animations nature sont proposées au groupe scolaire et au centre de loisirs du quartier. Une action de parrainage des arbres par les anciens habitants de la cité Gagarine a été menée à l'été 2022.

Une Petite Serre : lieu vivant de l'agriculture urbaine

La « Petite Serre » sera un lieu manifeste de la dimension agricole du projet d'aménagement destiné aux structures locales qui travaillent sur l'agriculture urbaine à Ivry.

Il s'agit de proposer un lieu ressource, de rencontres et de partage pour les habitants et les porteurs de projets afin de faciliter la mise en place des projets d'agriculture urbaine. Elle accueillera une programmation qui fera vivre l'état d'esprit du quartier avant sa création, mais dont les espaces pourront changer d'usage dans le temps.

Elle ne réunira pas les standards techniques pour une production maraichère commerciale, mais devra être suffisamment confortable pour accueillir un espace pédagogique et une petite production de plants potagers et horticoles.

Elle sera réalisée avec des matériaux de réemploi issus majoritairement de la déconstruction de la barre Gagarine (portes en bois, radiateurs).

La Ville gestionnaire du lieu le mettra à disposition de différentes structures comme la Maison de Quartier qui l'utilisera pour des projets participatifs, des associations locales dédiées à l'agriculture urbaine, et de la Galerie Fernand Léger pour accueillir un artiste en résidence.

Le projet de la Petite Serre devrait entrer en phase études et sa mise en œuvre en 2024.

Présentation des commanditaires

L'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis – Seine Amont (EPA ORSA) est un Établissement Public d'Aménagement à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), chargé d'aménager, pour son compte, celui de l'État, des collectivités territoriales, concernées et de leurs EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), le site de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Orly Rungis – Seine Amont.

Dans le cadre du développement du territoire de l'OIN, l'EPA ORSA a pris l'initiative de la ZAC Gagarine-Truillot à Ivry-sur-Seine. Située en centre-ville, cette opération d'aménagement a pour but de proposer une nouvelle offre de logements, de commerces et d'activités qui s'insérera dans un environnement déjà constitué avec un objectif d'économie circulaire. L'EPA ORSA accompagne le projet urbain d'une démarche d'urbanisme transitoire sur le temps long du chantier. Ainsi la déconstruction de l'emblématique cité Gagarine a été accompagnée d'un projet culturel « Le Voyage de Gagarine » pendant lequel cinquante artistes ont transformé la cité en un lieu de création afin de lui rendre un dernier hommage.

Depuis plus de quarante ans, la ville d'Ivry-sur-Seine a choisi d'encourager et de soutenir les artistes et la création artistique avec plusieurs dispositifs spécifiques. Dans cet objectif, la Galerie Fernand Léger ; lieu de création, de production, de résidence et d'exposition porte cet axe municipal. Elle poursuit une réflexion liée aux questions relatives à la création dans l'espace public, suivant un axe artistique orienté vers la relation dedans / dehors. Ceci touche des actions artistiques pérennes et ou éphémères, à l'écoute des problématiques de mutation du territoire.

L'EPA ORSA et la Ville d'Ivry-sur-Seine ont souhaité collaborer pour créer les conditions de la mise en place d'une démarche artistique qui accompagne les mutations urbaines du quartier Gagarine Truillot.



EPA ORSA
2 avenue Jean Jaurès, 94600 Choisy-le-Roi

GALERIE MUNICIPALE D'ART CONTEMPORAIN
93 avenue Georges Gosnat 94200 Ivry-sur-Seine
fernandleger.ivry94.fr 01 49 60 25 49
entrée libre du mardi au samedi de 14h à 19h

Résidence artistique

Agrocité Gagarine. Ivry - sur - Seine

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Prénom : _____

Nom : _____

Nom d'artiste (le cas échéant) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____

Site Internet : _____

Représenté.e par la galerie (le cas échéant) : _____

N° SIRET : _____